

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2024

Le 6 mars 2024 à 18h30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire salle des conseils.

La séance est ouverte par Madame POITOU, Maire de la commune.

### Présents :

POITOU Delphine, BENARD Claire, MARCELLOT Sandra, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain, MOREL Jean Claude

### Excusé :

FAVRE Valéry.

### Absents :

DE QUEIROS Cédric, COSTE Joël,

En application de l'article 2121-15 du CGC, Monsieur Michel BOURÉ est désigné secrétaire de séance.

### • 1 - Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 :

Quelques modifications ont été apportées (corrections de fautes de frappe et d'orthographe).

Aucune remarque.

Pour: 6  
Contre: 0  
Abstention: 0

### • 2 - Demande d'autorisation d'un dépôt de demandes de subventions pour des travaux visant à réduire les fuites des réseaux d'eau potable.

Mme le Maire explique au conseil municipal que suite aux problèmes rencontrés en décembre 2022 sur le réseau d'eau et grâce aux remontées faites auprès de la préfecture, de l'ARS et de l'Agence de l'eau, la commune a été identifiée « Unité de Gestion de l'Eau en situation fragile et/ou en tension ».

La commune intègre le « Contrat de résilience Creuse 2023-2024 », ce qui permet de bénéficier d'un taux bonifié de 70% de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de 10% du département.

Deux dossiers vont être déposés pour le renouvellement de 4094 ml de canalisation de distribution de l'eau potable.

Plan de financement :

Montant des travaux 850 000€ HT soit 1 020 000€ TTC

Subvention Agence de l'eau	595 000€
Département	85 000€
Fonds Propres	170 000€
FCTVA	16 193.87€

Claire Benard en charge de l'eau, précise que cette somme inclut la « maîtrise d'œuvre » de l'opération. Que ces travaux permettront également de palier des aberrations actuelles (exemple des canalisations chez des particuliers), que les compteurs d'eau seront tous en limite de propriétés (confort pour les relevés), qu'il y aura nécessité de créer une commission d'appel d'offre. L'opération, ne pourra commencer qu'à partir du moment où l'accord concernant l'obtention des subventions sera donné. Durée des travaux estimée à 8 mois minimum. Et prévus en 2025.

Vote. Pour: 6  
Contre: 0  
Abstention: 0

- **3 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial :**

Madame le Maire demande la création et l'inscription au tableau des effectifs de la commune d'un emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h afin de rendre pérenne la situation d'un employé communal.

Vote: Pour: 6  
Contre: 0  
Abstention: 0

- **4 – Augmentation du tarif de la restauration scolaire :**

Notre prestataire de service concernant la restauration scolaire, la société SOGIREST, a augmenté les tarifs des repas. A partir de la facturation du mois d'avril les prix seront les suivants :

Repas enfants :	4.94€
Repas adultes :	5.36€

Vote: Pour: 6  
Contre: 0  
Abstention: 0

Au sujet de la restauration scolaire, en conseil communautaire, Madame le Maire a interpellé le bureau sur une étude de faisabilité d'une cuisine centrale à l'échelle de la COM COM. Il lui a été répondu qu'à ce jour aucun projet de ce type n'était à l'étude.

- **5- Centre de Gestion de la Creuse / prévoyance**

Mme le Maire informe les membres du conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n°2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

**En ce sens, la participation de l'employeur perd son caractère facultatif pour devenir obligatoire à compter du 1er janvier 2025 dans le domaine de la prévoyance.**

Les centres de gestion doivent conclure, pour le compte des collectivités, une convention de participation dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents.

Le centre de gestion de la Creuse a décidé de lancer en 2024 une consultation pour la passation d'une convention de participation en vue de souscrire un contrat collectif. Il convient de donner mandat pour mener à bien la mise en concurrence dans ce domaine.

Vote:                      Pour: 6  
                                  Contre: 0  
                                  Abstention: 0

- **6 - Consultation publique ;**

La compétence de la gestion de l'eau, actuellement gérée en régie par la commune, va être transférée légalement et obligatoirement à la communauté de commune Creuse Sud-Ouest le premier janvier 2026. D'autres possibilités sont proposées à notre commune comme adhérer à un syndicat.

Madame le Maire propose de convoquer les citoyens inscrits sur les listes électorales de Saint Georges la Pougé, le dimanche 30 juin de 8h00 à 18h00, pour une demande d'avis sur la question suivante :

« Souhaitez-vous que la commune adhère au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint Sulpice les Champs / Vallières ? » en répondant par OUI ou NON.

Vote:                      Pour: 6  
                                  Contre: 0  
                                  Abstention: 0

Les habitants seront informés des tenants et aboutissants de cette consultation avant la consultation au travers d'une réunion publique et de documents déposés ou remis individuellement.

- **7 - Convention SAUR :**

La convention entre la société SAUR et la Commune de Saint Georges la Pougé pour la mise à disposition d'un service d'astreinte pour le service de l'eau potable, a pris fin le 31 décembre 2023.

Il convient de renouveler cette prestation en y incluant de nouveaux services tels que la surveillance de la désinfection, les purges des réseaux, etc.

Vote:                      Pour: 6  
                                 Contre: 0  
                                 Abstention: 0

- **8 - Maîtrise d'ouvrage AEP**

Proposition d'honoraires pour la réalisation d'une mission de Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de renouvellement des conduites d'eaux.

Trois entreprises ont été sollicitées. Une seule a répondu, la société « L'arbre Ingénierie » pour un montant de 40 000€ HT.

Il est à noter que ce coût est intégré à la délibération numéro 2.

Vote:                      Pour: 6  
                                 Contre: 0  
                                 Abstention: 0

- **9 - Convention avec la communauté de communes**

La Communauté de Communes Creuse sud-ouest met en place des conventions pour la mise à disposition de deux services : le conseil en prévention et l'animation forestière. Ces deux services auparavant gratuits deviennent en partie payants. Au regard des difficultés croissantes rencontrées auprès de certains exploitants forestiers, la commune qui sollicite de plus en plus souvent ce service de la COM COM, sera impactée financièrement. Une demande pour savoir quels seront les services payants a été posée.

Vote:                      Pour: 5  
                                 Contre: 0  
                                 Abstention: 1

## QUESTIONS et remarques diverses

- Le lave-vaisselle de l'école a été changé
- Les travaux de menuiserie et volets à la salle polyvalente sont terminés.
- Les portes des toilettes du stade sont changées.
- Les travaux de réfection de la dalle du préau sont terminés
- Une parcelle de terrain sera proposée à l'achat par un particulier, une demande auprès du service des domaines a été faite pour connaître sa valeur.
- A ce jour le conseil communautaire n'a pas fait connaître sa position quant à un échange du logement dont il a la gestion dans le bâtiment de la mairie et un logement communal actuellement disponible.
- Certains habitants reprochent le mode de facturation de l'eau suite à l'augmentation des tarifs. Une lettre leur a été adressée personnellement (courrier lu par Madame le Maire) et mise en ligne sur le site de la mairie.
- Gestion forestière : Madame BENARD, à la demande de Madame le Maire, a fait arrêter deux chantiers de débardage (Exploitation Bois 23 – Aubusson) qui ne respectaient pas la procédure en vigueur (aucune demande en mairie, pas de signalétique). Elle a aussi alerté la Police de l'eau car il y a eu détérioration du lit du ruisseau de Théolissat.
- Un débat c'est organisé autour de cette problématique. Une lettre va être adressée à Madame la Préfète, afin de l'alerter sur les problèmes de plus en plus fréquents rencontrés par notre Commune et sur les conséquences environnementales et pécuniaires engendrées. Une demande auprès de la COM COM de la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet va être formulée.
- La fibre arrive à Saint Georges la Pouge ainsi que sa commercialisation. Orange sera présent le 15 mars toute la journée pour informer les habitants.
- Les travaux d'entretien de la tribune de l'église et des faux plafonds se feront courant du printemps.
- La fille de l'artiste, qui a peint la fresque de la salle du conseil, se propose de venir faire quelques restaurations à titre bénévole.
- Fort du constat de l'état de saleté de la zone du tri différencié, nous avons avertis le responsable de la communauté de commune, afin qu'il soit procédé au nettoyage des conteneurs et à l'extension de la dalle ciment sur lesquels ils reposent, pour les espacer et rendre la zone plus agréable.

Tous les sujets étant épuisés, 20h30, fin du conseil.

